

Délibération n°2022-03-01c

Réf. Nomenclature « Actes » : 571

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Modification des circuits de randonnées inscrits dans le réseau communautaire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebutzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebutzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Vu la délibération n°2019-06-10 modifiant la compétence communautaire « création, aménagement, entretien et gestion de circuits de randonnée inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire ».

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire, en date du 26 octobre 2017, a précisé la compétence communautaire « création, aménagement, entretien et gestion de circuits de randonnée inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire ».

Une délibération, approuvée au conseil communautaire du 12 décembre 2019, a précisé les trois types de randonnée proposée par Haute-Corrèze Communauté, à savoir :

- **La petite randonnée pédestre** définissant un circuit de randonnée par commune.
- **La randonnée équestre itinérante** comprenant un circuit balisé équestre sur « le Plateau Bortois ».
- **La randonnée VTT** développant l'offre VTT afin de « partager en interactivité le potentiel du territoire ».

Le président explique que pour accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations, Haute-Corrèze Communauté s'attache à rendre vivant et inviter **au bien-être par la pratique du sport-loisirs. Il est proposé de développer une offre de sentiers et d'espaces de qualité** à fort potentiel, avec un attrait patrimonial.

Ce réseau de sentier pressentis avec un maillage géographique équitable s'appuiera sur leur accessibilité, la qualité d'accueil et de balisage, les soins d'entretien et donnera lieu à une promotion spécifique.

Ce projet permettra d'offrir aux familles un outil pratique pour partir à la découverte des richesses du territoire.

Le premier sentier pressentis est celui du tour du lac de la Triouzoune à Liginac, Neuvic et Sérandon.

- **Un projet structurant** pour le schéma de développement touristique : le lac fait partie des sites les mieux équipés et les plus fréquentés
- **Un projet emblématique** pour les habitants et l'image de Haute-Corrèze Communauté
- **Un projet partenarial** associant les communes, EDF, le Lycée Henri Queuille et la Station Sports Nature.

Le réseau communautaire se définit comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création de sentiers de d'espaces de qualité à fort potentiel, avec un attrait patrimonial, dit « sentiers vitrine » ;
- **APPROUVE** la création d'un sentier de randonnée autour du lac de la Triouzoune à Liginac, Neuvic et Sérandon ;

Délibération n°2022-03-01c

- **AUTORISER** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

